

**Séance du Conseil de Ville  
du 24 février 2014 à 19 heures  
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 14 / 2014**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 13 du 27 janvier 2014
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
  - M. Mergim Gashi
  - M. Xhelal Shabani, son épouse Pembe Shabani et sa fille Edona Shabani
  - Mme Léance Yafong Mbaho et son fils Enzo Yafong Mbaho
6. Adoption de la modification de l'aménagement local : augmentation de la hauteur et de la densité des parcelles sises à l'Est de la rue de Chaux afin de permettre le développement du Centre de santé en particulier
7. Crédit-cadre 2014-2018 de Fr. 1'500'000.- pour divers assainissements énergétiques dans les bâtiments communaux
8. Crédit de Fr. 1'395'000.- HT pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au dépôt des SID (rue de la Jeunesse 26 et 28)
9. Crédit de Fr. 500'000.- pour le réaménagement et l'extension du parking situé sur la parcelle no 5189, propriété de la Municipalité de Delémont
10. Crédit de Fr. 335'000.- pour le remplacement et l'achat d'un camion pour le ramassage des déchets urbains
11. Développement de l'interpellation 3.01/14 - "Maintenir et approfondir l'esprit de la lettre de franchise accordée en 1289 à Delémont...", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
12. Réponse au postulat 4.05/13 - "Prix Wakker et Rue du 23-Juin : récupérer et redistribuer l'espace public", PS, Mme Murielle Macchi-Berdar
13. Réponse au postulat 4.06/13 - "Pour une politique familiale solidaire", PS, Mme Christel Lovis
14. Réponse à la motion interne 5.12/13 - "La propreté en ville : le Conseil de Ville met la main à la pâte", PS, M. Marc Ribeaud
15. Réponse à la question écrite 2.11/13 - "Inventaire des toits adaptés à la pose de panneaux photovoltaïques", PLR, M. Christophe Günter
16. Réponse à la question écrite 2.12/13 - "Frontaliers dans l'administration communale ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
17. Résolution 1.01/14 - "Préserver nos intérêts suite à l'initiative UDC", PDC-JDC, Mme Yvonne Plumez
18. Divers

## 1. **COMMUNICATIONS**

**M. Pierre Chételat**, président, ouvre la séance et salue les membres présents. Il annonce la naissance de Garance, fille de M. Camille Rebetez, et souhaite la bienvenue à Mme Mansouratou Sokpolie, qui siège pour la première fois en qualité de suppléante du groupe socialiste à la suite de la démission de Mme Carole Pouchon Michel. M. Chételat invite l'assemblée à observer une minute de silence à la suite du décès de Mme Julia Grob, épouse de M. Pascal Grob, caporal de police.

Relevant la disparition de la marque Wenger, M. Chételat donne lecture de la résolution 1.01/14 - "Préserver nos intérêts suite à l'initiative UDC", PDC-JDC, Mme Yvonne Plumez, et la met en circulation pour signature.

Finalement, il soumet à l'approbation du Conseil de Ville une modification de l'ordre du jour, consistant à retirer le crédit de Fr. 1'395'000.- HT pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au dépôt des SID et à reporter à la prochaine séance le développement de l'interpellation 3.01/14 - "Maintenir et approfondir

l'esprit de la lettre de franchise accordée en 1289 à Delémont..." et la réponse à la question écrite 2.12/13 - "Frontaliers dans l'administration communale ?", à la demande de l'auteur, M. Dominique Baettig.

**DECISION** : la modification de l'ordre du jour est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

## 2. **APPEL**

### ***Conseil de Ville***

41 membres sont présents.

M. Pierre **Chételat**, président, Mme Jeanne **Beuret**, 1<sup>ère</sup> vice-présidente, M. Renaud **Ludwig**, 2<sup>ème</sup> vice-président, M. Olivier **Montavon**, scrutateur, M. Sébastien **Lapaire**.

Mme, M., Iskander **Ali**, Pierre **Berthold**, Quentin **Chappuis**, Francis **Charmillot**, Patrick **Claude**, Julien **Crevoisier**, Paul **Fasel**, Pierre-Alain **Fleury**, Christophe **Günter**, Besim **Hoxha**, Karen **Hulmann**, Rébecca **Lena**, Christel **Lovis**, Murielle **Macchi**, Sylvianne **Mertenat**, Jean-Paul **Miserez**, Grégoire **Monin**, Dominique **Nusbaumer**, André **Parrat**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Magali **Rohner**, Philippe **Rottet**, Paola **Stanic**, Mehmet **Suvat**, Pierre-Alain **Voisard**.

### Sont excusés

M. Dominique Baettig est remplacé par Mme Laurence **Studer**  
 M. Alain Beuret est remplacé par M. Claude **Chèvre**  
 M. Yves Bregnard est remplacé par M. Afrim **Ramnabaja**  
 M. Patrick Chappuis est remplacé par M. Félix **Baumann**  
 Mme Anne Froidevaux est remplacée par M. Didier **Schaller**  
 M. Camille Rebetez est remplacé par Mme Marie-Claire **Grimm**  
 M. Marc Ribeaud est remplacé par M. Thierry **Kamber**  
 M. Jude Schindelholz est remplacé par Mme Mansouratou **Sokpolie**  
 Mme Emilie Schindelholz Aeschbacher est remplacée par M. Sébastien **Grun**  
 M. Alain Steger est remplacé par M. Luc **Dobler**

### ***Conseil communal***

- M. Pierre **Kohler**, Mairie et Département des finances
- M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement
- M. Jean-Yves **Gentil**, Département de l'énergie et des eaux

### ***Chancellerie communale, huissier***

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale  
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale  
 M. Gilles **Loutenbach**, huissier

## 3. **PROCÈS-VERBAL NO 13 DU 27 JANVIER 2014**

Le procès-verbal no 13 du 27 janvier 2014 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

## 4. **QUESTIONS ORALES**

**M. Philippe Rottet**, UDC•UDF•sp, rappelant son intervention antérieure, souhaite connaître l'état d'avancement du nouveau plan des circulations annoncé il y a plus de trois ans et savoir si l'étroitesse de certaines portions de la rue des Moulins et de la route du Vorbourg, qui entravent la circulation, a bien été prise en considération dans cette étude.

**Mme Françoise Collarin** confirme que le plan des circulations a tenu compte de cet aspect. Une fois les consultations achevées, il sera présenté au Conseil de Ville.

**M. Philippe Rottet** est satisfait.

**Mme Christel Lovis**, PS, revenant sur la sécurité des enfants aux abords des écoles et rappelant les diverses interventions du Conseil de Ville à ce sujet depuis plusieurs années, relève qu'une solution a été trouvée pour le secteur du Gros-Seuc, ce qui n'est pas le cas des autres sites scolaires. A son avis, la création de places de stationnement pour les parents doit s'accompagner d'une information de sensibilisation à leur intention. S'agissant du Château, Mme Lovis est d'avis que les places 15 minutes prévues à la rue de la Constituante, près du passage pour piétons, représentent un réel danger pour les enfants. Elle demande donc à l'Exécutif de prendre des mesures urgentes pour ce site scolaire et souhaite connaître ce que prévoit le Plan directeur de la mobilité douce dans ce secteur. De plus, à son sens, les automobilistes ne modifieront pas leur comportement sans l'installation de mobilier urbain dissuasif. Finalement, elle demande si la présence d'agents de police ou de sécurité aux abords du Château aux heures critiques, pour sensibiliser les parents à cette problématique, pourrait être envisagée rapidement et si les écoles seraient disposées à diffuser une information à ce sujet.

**Mme Françoise Collarin** informe que le projet d'agglomération de 1<sup>ère</sup> génération prévoit des zones rencontres. C'est dans ce cadre que des réflexions sont en cours. De ce fait, des aménagements individuels, sans réflexion d'ensemble, sont difficilement envisageables. Mme Collarin relève que quelques parents stationnent désormais à la place de l'Etang, alors que le Plan directeur de la mobilité douce est en phase d'implantation. De plus, elle indique qu'une liste des priorités est en cours de création, tout en soulignant le coût de tels aménagements. La Ville poursuivra la pose de mobilier urbain, comme celui de la rue du 23-Juin empêchant le stationnement. Quant à la présence policière aux abords du Château, elle sera discutée avec le Maire et le Commissaire. Finalement, une information de sensibilisation pourrait être diffusée dans le *Delémont.ch*.

**Mme Christel Lovis** est partiellement satisfaite.

**M. Olivier Montavon**, PDC-JDC, indique que certains services industriels offrent un outil gratuit permettant de suivre en temps réel l'évolution de sa propre consommation d'électricité et, selon les localités, de la comparer avec celle d'autres citoyens. De plus, les habitants de Genève qui diminuent d'au moins 4 % leur consommation d'énergie se voient gratifiés d'un bonus de 10 % de réduction de leur facture d'électricité. M. Montavon demande si un tel outil sera prochainement offert aux clients des SID et si ces derniers envisagent eux aussi de s'aligner sur la pratique genevoise.

**M. Jean-Yves Gentil** informe que la Ville dispose d'une application similaire appelée Max, élaborée en collaboration avec Youtility, regroupant 120 acteurs provenant de toute la Suisse. Les difficultés notées lors de la mise en place de l'outil ont incité les services concernés à procéder à des adaptations, d'où le report de quelques semaines de l'entrée en fonction du produit. Pour Delémont en particulier, la possibilité de vérifier également la consommation de gaz ou d'eau est envisagée. Toutefois, même si les Services industriels préfèrent le principe de subvention (solaire thermique ou véhicule à gaz, notamment) en lieu et place du bonus sous forme de ristourne, l'application prévoit un concours ludique offrant par exemple des kits d'économie d'énergie, dont l'influence sur la facture est identique à une ristourne. Le bonus n'est cependant pas exclu.

**M. Olivier Montavon** est satisfait.

**Mme Marie-Claire Grimm**, CS•POP•Verts, relevant que le ramassage d'objets en métal n'est plus assuré par la Ville, indique que chaque citoyen doit les apporter chez Met-Fer, ce qui pose problème à ceux qui ne sont pas motorisés. Craignant que cette décision ne favorise le dépôt du métal dans les rues, Mme Grimm souhaite savoir pourquoi la Ville a renoncé à ce type de ramassage et qui a pris cette décision. Elle se demande comment les citoyens, qui semblent étonnés de ce changement, en ont été avertis. En dernier lieu, elle souhaite savoir si ce changement est définitif.

**Mme Françoise Collarin** rappelle que la population a été avertie à fin 2013 de la suspension de cette prestation, l'entreprise offrant cette prestation ayant cessé ses activités. Vu les exigences techniques de ce ramassage et les réflexions en cours à Delémont et dans le district en matière de déchets, la Ville a renoncé à cette prestation assurée alors trois à quatre fois par année. Mme Collarin indique que les citoyens ne pouvant se rendre chez Met-Fer peuvent requérir l'aide des Travaux publics, qui assureront la prise en charge des déchets métalliques, contre paiement. La Ville pourrait arriver à des prestations de prise en charge des déchets encombrants selon ce même système. Mme Collarin souligne qu'une quantité importante de déchets encombrants est déposée dans les rues.

**Mme Marie-Claire Grimm** est satisfaite.

**M. Julien Crevoisier**, PLR, indique avoir reçu dernièrement le matériel de vote destiné à sa grand-maman, décédée en 2013. Il se demande comment cela est possible et invite le Conseil communal à la radier du Registre des électeurs.

**M. Pierre Kohler**, maire, informe qu'il fera procéder de suite à cette radiation.

**M. Julien Crevoisier** est satisfait.

## 5. **PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

**M. Pierre Kohler**, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

**DECISION** : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- **M. Mergim Gashi**
- **M. Xhelal Shabani, son épouse Pembe Shabani et sa fille Edona Shabani**
- **Mme Léance Yafong Mbaho et son fils Enzo Yafong Mbaho**

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

## 6. **ADOPTION DE LA MODIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT LOCAL : AUGMENTATION DE LA HAUTEUR ET DE LA DENSITÉ DES PARCELLES SISES À L'EST DE LA RUE DE CHAUX AFIN DE PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE DE SANTÉ EN PARTICULIER**

**Mme Françoise Collarin** présente ce message, qui détaille les attentes des promoteurs s'agissant de l'extension du Centre de santé, notamment le rehaussement du bâtiment existant, les médecins installés dans ce lieu étant sollicités par d'autres pour les accueillir. Rappelant les risques de pénurie dans le domaine médical qui s'annoncent pour les prochaines années, Mme Collarin suggère d'accepter cette modification de peu d'importance, qui répond aux démarches en cours dans le cadre de la révision du PAL. En dernier lieu, elle informe que deux oppositions ont été déposées contre ce projet, l'une ayant été levée, l'autre faisant l'objet de discussions entre le Centre de santé et le propriétaire d'une parcelle située au sud.

**M. Julien Crevoisier**, PLR, vu les difficultés de la région à attirer de nouveaux médecins, soutient cette modification, vu qu'elle vise la concentration et la mise en réseau de compétences médicales, ce qui favorise la qualité des soins et concourt à l'intérêt général.

**M. Didier Schaller**, PDC-JDC, rapporte que son groupe est lui aussi favorable à cette adaptation qui vise une densification des secteurs construits, demandée par le Conseil de Ville à plusieurs reprises. De plus, cette mesure contribuera à répondre partiellement à la pénurie de médecins généralistes annoncée depuis plusieurs années et fournira des services requis par une part grandissante de la population. En dernier lieu, M. Schaller souligne que ce projet répond à l'ambition de développement de Delémont.

**DECISION** : la modification de l'aménagement local : augmentation de la hauteur et de la densité des parcelles sises à l'est de la rue de chaux afin de permettre le développement du Centre de santé en particulier est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

## 7. **CRÉDIT-CADRE 2014-2018 DE FR. 1'500'000.- POUR DIVERS ASSAINISSEMENTS ÉNERGÉTIQUES DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

**Mme Françoise Collarin** présente ce crédit destiné à assainir plusieurs bâtiments communaux dans le but de répondre à la politique énergétique communale. Basé sur les requêtes des utilisateurs et les examens réalisés par des spécialistes, le message détaille les immeubles qui feront l'objet d'améliorations. Toutefois, Mme Collarin précise que d'autres bâtiments pourraient être inclus s'ils nécessitent des travaux durant la période du crédit-cadre.

Selon Mme Collarin, ces assainissements, s'élevant individuellement entre Fr. 5'000.- et Fr. 250'000.- selon les calculs d'entreprises spécialisées, généreront des économies d'énergie et d'électricité de l'ordre de Fr. 40'000.- à Fr. 85'000.-. Elle doute que la Ville obtienne des subventions vu les dossiers complexes exigés, alors que le crédit concernera des interventions ponctuelles. Cependant, selon la nature des travaux, la Ville sollicitera une subvention. En dernier lieu, Mme Collarin informe des préavis favorables des Commissions UETP et des finances.

**M. Christophe Günter**, PLR, met en exergue l'importance de l'entretien des bâtiments et de leur adaptation aux nouveaux matériaux et technologies. Dans ce crédit, l'échelonnement des travaux assure de ne pas consentir d'importants investissements à terme. Toutefois, même si son coût de Fr. 120'000.-

(amortissements et intérêts) est supérieur aux économies escomptées de Fr. 84'000.- tout au plus, M. Günter rappelle que les travaux augmenteront la valeur des immeubles, dont certaines parties devraient impérativement être rénovées. Par ailleurs, il regrette que les messages soumis au cours de la séance ne mentionnent pas le préavis de la Commission des finances, ce qu'il qualifie de déplorable et raison pour laquelle son groupe déposera une motion exigeant que tout message fasse état de la position des commissions. Finalement, il rapporte que son groupe acceptera ce crédit.

**M. Thierry Kamber**, PS, relevant l'occasion ainsi présentée d'économiser l'énergie et de réduire les charges, souligne que l'objectif du message répond à la politique énergétique du Conseil communal. Favorable à la conservation et l'entretien des bâtiments, il invite à accepter ce crédit.

**Mme Marie-Claire Grimm**, CS•POP•Verts, indique que son groupe acceptera le crédit mais souhaite que le bâtiment de l'Arsenal y soit inclus, estimant son bilan énergétique catastrophique. En effet, la cage d'escalier, volumineuse et inutilisée, est chauffée par de grands radiateurs - un gaspillage à son sens, alors que son immense baie vitrée fait effet de serre, poussant la température en été à 40 degrés. De plus, le réglage de la température dans certaines salles, accessible à tous et fixé parfois à 30 degrés, provoque du gaspillage d'énergie, alors que d'autres locaux peuvent péniblement atteindre une température convenable. La température en été est trop élevée, raison pour laquelle elle s'interroge sur l'isolation du bâtiment. Mme Grimm relève un dysfonctionnement de la minuterie de distribution d'eau aux sanitaires, de même que la défectuosité de leurs fenêtres, qui laissent le froid pénétrer. De plus, vu l'âge du bâtiment (10 ans), elle estime que le chauffage, même au mazout, de même que l'enveloppe ne doivent pas être remplacés mais que des améliorations, apparemment peu onéreuses, sont indispensables. De ce fait, elle invite le Conseil communal à évaluer l'immeuble sur le plan énergétique et souhaite que cet examen soit intégré dans le présent crédit-cadre.

**M. Pierre Chételat**, président, invite l'assemblée à se prononcer sur l'entrée en matière, la discussion de détail intervenant ultérieurement.

**M. Paul Fasel**, PCSI, souhaite que, dans la mesure du possible, la Ville ait recours aux matériaux correspondant aux normes les plus exigeantes en matière d'isolation, ce qui, selon ses renseignements, semble ne pas avoir été le cas pour la rénovation de la Salle Saint-Georges.

**Mme Françoise Collarin** confirme que des bâtiments non cités dans le message et qui pourraient nécessiter certains travaux seront pris en considération. Toutefois, elle souligne que certains problèmes, qui relèvent d'une mauvaise utilisation de locaux, devront être résolus. Elle tiendra également compte de la remarque du groupe PCSI.

**DECISION** : le crédit-cadre 2014-2018 de Fr. 1'500'000.- pour divers assainissements énergétiques dans les bâtiments communaux est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

8. **CRÉDIT DE FR. 1'395'000.- HT POUR LA RÉALISATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU DÉPÔT DES SID (RUE DE LA JEUNESSE 26 ET 28)**

Point retiré.

9. **CRÉDIT DE FR. 500'000.- POUR LE RÉAMÉNAGEMENT ET L'EXTENSION DU PARKING SITUÉ SUR LA PARCELLE NO 5189, PROPRIÉTÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE DELÉMONT**

**Mme Françoise Collarin** détaille ce crédit, qui découle des tractations de la Ville avec les promoteurs du multiplexe à la Croisée des Loisirs. En effet, ces derniers renonceront au projet si le parking ne se réalise pas sur la parcelle no 5189, mis à l'époque à la disposition de Lora SA, exploitante de la Croisée des Loisirs, par l'ancien propriétaire. Ce site, actuellement de 94 places, devrait en accueillir, une fois les travaux achevés, 75 de plus. Par ailleurs, Mme Collarin relève le mauvais état de ce parking, qui nécessite une réfection. La Ville prévoit de goudronner les parties roulantes uniquement, en laissant les surfaces de parcage en gravier pour l'infiltration des eaux pluviales. La Croisée des Loisirs et les exploitants du multiplexe paieront une location annuelle de Fr. 20'000.- pour ce parking, dont l'entretien leur incombera.

Mme Collarin souligne, dans le cadre du projet d'agglomération, l'intérêt de ce secteur qui se trouve dans une zone de confluence, que la Ville entend développer pour des activités d'échelle régionale.

**M. André Parrat**, CS•POP•Verts, soutenant la culture, le cinéma en particulier, et rappelant les différents cinémas que Delémont a connus sur son territoire, souligne le soutien de la Ville à la coopérative du

Cinéma La Grange lors de son passage au numérique. Relevant l'importance d'une offre adaptée à la jeunesse notamment, il indique que de nombreux jeunes se déplacent dans les grandes villes, même en France voisine, où la palette des films proposés est très large. Un projet de multiplexe à la Croisée des Loisirs, qui profitera à l'ensemble de la région, lui semble donc bienvenu, parallèlement au Cinéma La Grange, dont l'offre doit absolument être maintenue. Il prêtera une attention particulière, si ce projet de réalisation, au développement des transports publics, des pistes cyclables et de la sécurisation des déplacements à pied.

Toutefois, M. Parrat regrette la pression mise sur le Conseil de Ville et souhaite connaître le détail des préavis des commissions concernées. De plus, il informe que son groupe acceptera ce crédit sous réserve d'une modification du message, augmentant la location annuelle du parking de Fr. 20'000.- à Fr. 25'000.-. D'autre part, il informe que son groupe déposera une motion que chaque conseiller-ère de ville peut cosigner, sollicitant un soutien annuel de Fr. 5'000.- pour le Cinéma La Grange, qui craint pour son avenir. A ce sujet, M. Parrat souligne les activités organisées par cette coopérative, comme la Lanterne magique ou l'Open Air Cinéma, notamment.

**M. Pierre Chételat**, président, rappelle que les messages ne peuvent pas être modifiés et invite M. Parrat à soumettre une modification de l'arrêté par écrit.

**M. Julien Crevoisier**, PLR, favorable aux projets améliorant l'offre de loisirs et constatant que celui-ci émane de promoteurs privés, informe que son groupe soutiendra le crédit d'aménagement du parking, pour autant qu'il soit autofinancé.

**M. Dominique Nusbaumer**, PDC-JDC, estime que le projet de multiplexe doit être soutenu malgré sa concurrence avec les deux autres cinémas delémontains. A son sens, le soutien actuel, qui se fait sans contrepartie, doit perdurer en faveur du Cinéma La Grange, lieu d'animation en Vieille Ville, qui pourrait un jour devenir la seule salle de cinéma delémontaine. Selon lui, le projet (cinéma, salles de concerts et de congrès, entre autre) contribuera au développement de la Croisée des Loisirs, qui accueille à ce jour 130'000 personnes annuellement. Le parking est à son sens nécessaire pour la construction du multiplexe, l'extension de la Croisée des Loisirs ou d'autres manifestations ponctuelles, comme le Comptoir du Jura, entre autres. Le secteur lui paraît aussi approprié et en adéquation avec la vocation du lieu appelé à se développer, en complémentarité avec la Vieille Ville et le centre-gare. A ce sujet, M. Nusbaumer met en exergue la réorganisation dont la ville fait l'objet, afin d'endosser son rôle dans le cadre de l'agglomération. De plus, cette concentration permet des synergies et évite notamment les nuisances et la circulation dans les zones habitées, tout en utilisant des terrains déjà occupés mais peu utilisés. M. Nusbaumer relève encore la facilité d'accès à ce secteur qui se développera encore dans le cadre du projet d'agglomération. Pour ces raisons, le groupe PDC-JDC soutiendra ce crédit.

**Mme Murielle Macchi**, PS, relève que l'absence de parking induira l'abandon du projet de multiplexe, regrettant que le Conseil communal ne propose aucune alternative. Ce projet attractif, dont elle met en évidence certains éléments, provoquera la fermeture du Cinéma Lido et mettra en danger le Cinéma La Grange ultérieurement. S'agissant du parking, Mme Macchi est d'avis que l'acceptation du crédit reviendra à consolider une décision provisoire, à cautionner une pratique qui pourrait déplaire aux communes voisines et à créer un précédent en matière de politique de stationnement. A ce sujet, Mme Macchi met en exergue la zone agricole dans laquelle se situe le parking, dont l'aménagement avait été accordé par le Gouvernement avec une dérogation, vu l'utilisation provisoire du terrain. Ainsi, certains membres socialistes refuseront le crédit même en contrepartie d'un multiplexe. D'autre part, Mme Macchi estime qu'il pourrait voir le jour en ville, notamment au Centre Pré-Guillaume que Coop quittera et qui dispose d'un parking sous-terrain.

Relevant la zone stratégique que représente le sud des voies, à ce jour partiellement en zone agricole mais qui pourrait évoluer en zone à bâtir, Mme Macchi estime inapproprié de répondre aux exigences de promoteurs privés en matière de stationnement pour une période déterminée uniquement, d'autant qu'une autre affectation de cette zone mettra en péril la Croisée des Loisirs et le multiplexe, selon elle. Mme Macchi relève le nombre de parkings existant devant les commerces à proximité, construits d'ailleurs sur un seul niveau. A son sens, les promoteurs du multiplexe doivent introduire des places de stationnement ailleurs que sur une zone agricole ou trouver, à l'initiative des Autorités, des partenaires pour réfléchir à cette problématique et éviter un gaspillage du sol. De plus, Mme Macchi s'interroge sur l'amortissement de ce crédit - 2 % - qu'elle juge incompatible avec la notion de provisoire. Elle craint également une inégalité de traitement envers les autres propriétaires de ce secteur, qui ne bénéficient pas de conditions aussi favorables en matière de stationnement, et un précédent pour les futurs promoteurs qui pourraient faire pression sur la Ville afin d'en obtenir d'aussi intéressantes, faute de quoi ils pourraient investir ailleurs. Comprenant le souci de développement culturel de la ville, elle estime que ce projet est l'occasion de trouver des alternatives avec les parkings existants et les propriétaires du secteur afin de mener une réflexion globale sur le stationnement dans ce quartier.

**M. Philippe Rottet**, UDC•UDF•sp, rappelant le refus du Conseil de Ville de créer un parking provisoire aux abords de l'École de commerce, craint que le financement d'une place de stationnement au sud des voies crée un précédent. Il relève de plus que ce crédit augmentera la dette d'autant et met en évidence les droits de superficie dont certaines entreprises bénéficient dans la zone industrielle, ce que la Commune pourrait proposer aux promoteurs du multiplexe, à des conditions qu'elle aura définies. En ce sens, il propose une modification de l'al. 1 de l'arrêté.

**M. Jean-Paul Miserez**, PCSI, met en évidence le besoin en parking supplémentaire dans ce secteur, vu les nombreuses autres manifestations qui s'y déroulent, et pour lesquelles les organisateurs ont l'obligation de fournir des places de stationnement. L'implantation d'un parking, dont le multiplexe pourrait bénéficier, lui semble donc bienvenue et son coût supportable pour la Commune. Toutefois, il met en exergue la zone agricole dans laquelle se situe le parking actuel, information qui ne figure pas dans le message et qui n'a pas non plus été indiquée au sein de la Commission des finances. Le soutien du groupe PCSI dépendra de la réponse du Conseil communal.

**M. Dominique Nusbaumer**, PDC-JDC, souligne que la création d'un multiplexe n'est pas une simple offre commerciale. Elle concerne les loisirs et la culture et est d'intérêt public. Il relève également que la Ville a déjà investi dans des infrastructures visant son développement commercial ou socioculturel. L'investissement servira à plusieurs usages, en attendant d'être inclus dans un projet beaucoup plus global. Comparaison faite avec le parking actuel, M. Nusbaumer précise que ces 94 places servent au fonctionnement de la Croisée des Loisirs, pour lesquelles la Ville ne perçoit à ce jour que Fr. 500.-. Estimant cet investissement financièrement intéressant, il souligne la maîtrise foncière conservée par la Municipalité sur ce terrain de 5'000 m<sup>2</sup>. De plus, M. Nusbaumer met en évidence l'usage de la voiture, plus important en région rurale que dans les agglomérations, fait qui ne peut pas être négligé. Toutefois, ce secteur se situe à 7 minutes à pied de la Gare, ce qui rend la mobilité douce et les transports publics praticables. Quant aux parkings environnants, celui de M-Parc est privé, tolérant simplement le stationnement de tiers, alors que le P+R CFF est trop petit, tout comme celui de la Halle des Expositions. Cette situation rend le stationnement dans la zone en question problématique lors de diverses manifestations et l'aménagement d'un nouvel emplacement permettra de couvrir les besoins en ce lieu, sans que ses utilisateurs extérieurs n'aient à traverser la ville pour s'y rendre.

**M. Pierre Kohler**, maire, précise qu'aucun promoteur n'est intéressé de prime abord à réaliser un multiplexe à Delémont. Relatant l'historique du projet depuis la mise sur pied du festival *Delémont-Hollywood*, il indique avoir pris contact en 2010 déjà avec le promoteur pour lui suggérer la création d'un multiplexe à Delémont. Les démarches se sont poursuivies notamment auprès de l'Office fédéral de la culture pour montrer l'intérêt de créer une telle infrastructure en ville, en raison du festival susmentionné, aux critères desquels les salles actuelles ne correspondent pas, le Cinéma La Grange étant trop exigu pour certaines séances et Le Lido ayant renoncé à y participer. De plus, ce dernier étant privé et le Cinéma La Grange géré surtout par une personne très active, il craint que la ville se voie un jour privée de cinéma.

S'agissant du parking, M. Kohler met en exergue l'obligation légale incombant à la Ville de prévoir des places de stationnement en suffisance, faute de quoi le permis de construire ne pourra pas être délivré. D'autre part, les promoteurs ne souhaitent pas réaliser un multiplexe sur un site où les possibilités de parcage font défaut. Quant au parking actuel, M. Kohler rappelle que le Conseil communal l'a acquis il y a trois ans seulement et indique qu'il n'est pas favorable au droit de superficie, souhaitant conserver ce terrain en mains publiques vu les perspectives de développement de ce secteur. Sa situation en zone agricole nécessitera l'obtention d'une dérogation de la part du Canton. M. Kohler précise la vision à long terme de l'Exécutif sur ce secteur, vu les négociations en cours avec l'agriculteur propriétaire des terrains concernés par la future zone de confluence.

Revenant au parking, M. Kohler indique que les promoteurs sollicités par la Ville ont accepté après plusieurs négociations de payer une location, ayant compris l'équité du Conseil communal vis-à-vis d'autres commerces. De plus, les autres sites d'implantation proposés par le Conseil communal (HEP BEJUNE ou CREA) n'ont pas été retenus par les promoteurs, qui souhaitaient débiter leur projet dans les meilleurs délais. En dernier lieu, M. Kohler indique avoir eu récemment des contacts avec une responsable politique d'Yverdon, où un multiplexe est en projet depuis plusieurs années. Cette personne a indiqué que le projet ne se concrétisera pas avant 10 ans, d'où son étonnement en apprenant la situation delémontaine. M. Kohler invite donc le Conseil de Ville à accepter ce crédit.

**Mme Murielle Macchi**, PS, est d'avis que depuis quelques années, l'Exécutif est disposé à tout accepter pour qu'un projet se concrétise à Delémont, sans réflexion globale ni alternative. A son sens, il appartient au Conseil de Ville de décider ce qu'il est prêt à accepter de la part des promoteurs. Non opposé à la réalisation d'un multiplexe, le groupe socialiste craint que le Conseil communal renonce à réunir les acteurs concernés par le stationnement dans ce quartier et à mener une réflexion. A son sens, la Ville doit profiter de ce projet pour mener une réflexion s'agissant de la problématique du parcage dans ce lieu plutôt

que de repousser la discussion concernant la situation provisoire de ce parking, indigne d'une politique durable, selon elle. Si le projet ne parvient pas à assumer la partie "stationnement", comme demandé à toute autre entreprise, il n'appartient pas à la Ville de mettre à disposition un terrain agricole en location pour des places de parc, créant ainsi un précédent. En dernier lieu, elle souhaiterait que M. Kohler se prononce sur la problématique de la zone agricole.

**M. Julien Crevoisier**, PLR, vu les arguments avancés et notamment le fait que le parking ne servira pas qu'au multiplexe, indique que son groupe acceptera le crédit sans réserve, d'autant que le taux d'intérêt obtenu pourrait être inférieur aux 3 % prévus. De plus, comme pour les objets précédents, il rapporte qu'au moment de sa séance de préparation, le groupe PLR n'avait pas connaissance du préavis de la Commission des finances.

**M. Pierre Kohler**, maire, interpellé par la position de Mme Macchi, rappelle l'obligation pour la Ville de mettre à disposition un parking supplémentaire, qu'elle ne peut créer qu'en empiétant sur la zone agricole, malheureusement sans aucune alternative, les discussions avec les partenaires potentiels n'ayant pas abouti. M. Kohler indique que le futur de ce secteur est en train d'être dessiné, tout en soulignant que la construction d'un multiplexe requiert des places de parc.

**DECISION** : la proposition de M. Philippe Rottet de remplacer le texte de l'al. 1 de l'arrêté par "Un droit de superficie de x années est accordé à Lora SA sur la parcelle no 5189, propriété de la Municipalité de Delémont." est refusée à la majorité évidente, avec deux voix pour.

**DECISION** : la proposition de M. André Parrat d'ajouter à l'al. 2 de l'arrêté "La totalité des intérêts et amortissements est prise en charge par la société Lora SA." est refusée 20 voix contre 6.

**DECISION FINALE** : le crédit de Fr. 500'000.- pour le réaménagement et l'extension du parking situé sur la parcelle no 5189, propriété de la Municipalité de Delémont, est accepté par 28 voix contre 8.

**10. CRÉDIT DE FR. 335'000.- POUR LE REMPLACEMENT ET L'ACHAT D'UN CAMION POUR LE RAMASSAGE DES DÉCHETS URBAINS**

**Mme Françoise Collarin** relève les frais d'entretien importants du véhicule, d'où ce crédit de remplacement afin d'assurer la sécurité des collaborateurs de la Voirie. Détaillant le coût de cette acquisition, Mme Collarin informe des préavis favorables des Commission UETP et des finances, qui ont également statué positivement sur l'objet précédent.

**M. Julien Crevoisier**, PLR, rapporte que son groupe acceptera ce crédit, partant du principe, au vu des expériences passées, que le véhicule actuel a atteint sa limite.

**DECISION** : le crédit de Fr. 335'000.- pour le remplacement et l'achat d'un camion pour le ramassage des déchets urbains est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

**11. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.01/14 - "MAINTENIR ET APPROFONDIR L'ESPRIT DE LA LETTRE DE FRANCHISE ACCORDÉE EN 1289 À DELÉMONT...", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG**

Point reporté.

**12. RÉPONSE AU POSTULAT 4.05/13 - "PRIX WAKKER ET RUE DU 23-JUIN : RÉCUPÉRER ET REDISTRIBUER L'ESPACE PUBLIC", PS, MME MURIELLE MACCHI-BERDAT**

**Mme Françoise Collarin** indique que la Ville a installé des décors floraux à la rue du 23-Juin pour réserver des espaces aux piétons et écoliers, entre autres. Quant aux quatre places de stationnement, souhaitées par les commerçants de la Vieille Ville, elles font l'objet d'un contrôle plus poussé afin que les automobilistes respectent la durée de parcage limitée. En ce qui concerne la sécurité, Mme Collarin rappelle les mesures prises aux abords du Gros-Seuc où une zone a été préservée pour les élèves, les parents devant déposer leurs enfants à quelque distance de l'école. Mme Collarin informe que lorsqu'une solution idéale se présentera, elle renseignera le Conseil de Ville quant aux mesures que le Conseil

communal entend mettre en place. Parmi celles-ci figurent les zones de rencontre, incluses dans le projet d'agglomération. Mme Collarin précise que les démarches sont en cours pour concrétiser l'ensemble des attentes du postulat mais que les moyens financiers font parfois défaut.

**Mme Murielle Macchi**, PS, regrette que le Conseil communal, même s'il reconnaît le stationnement illicite en Vieille Ville, maintienne les quatre places de stationnement à la rue du 23-Juin en dépit des comportements dangereux qu'elles provoquent envers les piétons et les cyclistes, parallèlement au fait qu'elles nuisent au patrimoine architectural des lieux. A son sens, la Vieille Ville dispose de places de parcage en suffisance, raison pour laquelle elle souhaiterait des informations sur les résultats de l'étude relative au stationnement et à la circulation. Selon elle, le non-respect des règles et le manque de contrôle induisent un sentiment de manque de places.

Mme Macchi rapporte le mécontentement de certains commerçants et autres professionnels, qui déplorent le stationnement à la journée en Vieille Ville de véhicules pourtant équipés du boîtier autorisant un parcage à peu de distance. Selon elle, ces mêmes automobilistes se plaignent du manque de places et poussent parfois le Conseil communal à trouver des solutions hâtives et dénuées de sens. Elle compte sur les prochaines démarches de l'Exécutif et suggère la parution d'un article dans le *Delémont.ch*, rappelant les principes du stationnement en Vieille Ville expliqués dans la brochure *Roulez feutré, parquez futé*. A son sens, une information doit être menée auprès de la population mais également des commerçants.

**13. RÉPONSE AU POSTULAT 4.06/13 - "POUR UNE POLITIQUE FAMILIALE SOLIDAIRE", PS, MME CHRISTEL LOVIS**

**M. Pierre Kohler**, maire, informe que la Commission du personnel, interpellée dans le cadre de ce postulat, est entrée en matière quant aux propositions formulées. En 2014, le Conseil communal soumettra au Législatif une modification du Règlement du personnel, avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**14. RÉPONSE À LA MOTION INTERNE 5.12/13 - "LA PROPRETÉ EN VILLE : LE CONSEIL DE VILLE MET LA MAIN À LA PÂTE", PS, M. MARC RIBEAUD**

**M. Pierre Chételat**, président, relevant l'importance de la propreté des rues, souligne le peu de participation du Conseil de Ville à l'opération Clean Up Day, à laquelle seul-e-s six conseiller-ère-s ont pris part, alors que trois collaborateurs de la Voirie étaient prévus pour l'encadrement. De l'avis de M. Chételat, le Législatif est sensible à la problématique des déchets et ne peut pas être contraint de prendre part à cette journée de ramassage.

Dans ces circonstances, M. Chételat indique que le Conseil communal n'entend pas renouveler cette expérience en 2014. Toutefois, le Clean Up Day ayant lieu les 12 et 13 septembre prochain, M. Chételat indique à M. Ribeaud qu'il peut, à titre personnel ou avec son groupe, participer à cette action et y inviter les membres du Législatif. Cette journée de ramassage pourrait aussi avoir lieu à une autre date, avec un appel au Conseil de Ville au cours d'une séance, appel que la presse acceptera certainement de relayer à la population.

**15. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.11/13 - "INVENTAIRE DES TOITS ADAPTÉS À LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES", PLR, M. CHRISTOPHE GÜNTER**

**M. Christophe Günter**, PLR, est satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

**DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.**

**M. Christophe Günter**, PLR, indique être plus convaincu par l'étude Gedelvolta, présentée à la Commission de l'énergie et des eaux, que par la réponse du Conseil communal. Cette étude offre un outil performant pour argumenter les décisions de construction d'une installation, fixer les priorités et adapter les choix selon l'évolution des lois et la situation économique. M. Günter comprend que l'étude ne soit pas publiée pour des raisons d'ordre concurrentiel, même si elle pourrait intéresser d'autres conseiller-ère-s, raison pour laquelle, si l'information par les commissaires ne suffit pas, il propose une présentation au Législatif.

**M. Jean-Yves Gentil** relève la qualité de l'étude en question et indique que le retrait du point 8 de l'ordre du jour est dû au fait que le Conseil communal vient d'être nanti d'une meilleure opportunité pour un autre projet de centrale photovoltaïque, raison pour laquelle le Conseil communal a préféré attendre la décision du propriétaire en question. Si ce projet se concrétise, l'Exécutif soumettra un nouveau crédit au Conseil

de Ville. Dans le cas contraire, le crédit retiré sera repris et accompagné d'explications quant au choix des différents toits.

**16. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.12/13 - "FRONTALIERS DANS L'ADMINISTRATION COMMUNALE ?", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG**

Point reporté.

**17. RÉSOLUTION 1.01/14 - "PRÉSERVER NOS INTÉRÊTS SUITE À L'INITIATIVE UDC", PDC-JDC, MME YVONNE PLUMEZ**

**Mme Yvonne Plumez**, PDC-JDC, mettant en exergue les conséquences de l'initiative UDC acceptée par le peuple suisse le 9 février dernier, notamment sur les programmes Erasmus et Horizon 2020, estime inacceptable que les étudiants accusent les effets de cette initiative, qu'elle qualifie d'irréfléchie. Elle indique que certains stages professionnels à l'étranger sont obligatoires, alors que les secteurs de l'hôtellerie, de la santé, de l'agriculture ou de l'industrie ont besoin de main-d'œuvre étrangère. Elle invite donc le Conseil de Ville à soutenir cette résolution visant à ce que les Autorités cantonale et fédérale redoublent d'effort pour ne pas pénaliser le système en place, assurant le bon fonctionnement du pays.

**M. Pierre Kohler**, maire, informe que le Conseil communal partage cette position et que la résolution sera transmise au Canton et à la Confédération.

**DECISION** : la résolution 1.01/14 - "Préserver nos intérêts suite à l'initiative UDC", PDC-JDC, Mme Yvonne Plumez, est acceptée par 37 voix contre 1.

**18. DIVERS**

**Mme Jeanne Beuret**, CS•POP•Verts, revient sur les débats du point 9 qu'elle juge dégradants pour une partie de l'assemblée, ce qui, selon elle, n'est pas inédit. A son sens, M. Kohler fait preuve d'un manque de respect, ce qu'elle considère comme étant malvenu, et se dit choquée par le fait que le Conseil de Ville accepte ce mode de fonctionnement. Son groupe ne l'acceptera plus et prendra les mesures à sa disposition. Mme Beuret se dit déstabilisée par les propos de M. Kohler, à qui elle rappelle les remarques déjà formulées par le Bureau quant à son attitude irrespectueuse.

**M. Pierre Kohler**, maire, très surpris par les propos de Mme Beuret, indique qu'il pourrait lui aussi les qualifier d'irrespectueux de la démocratie et de l'opportunité de s'exprimer. Il souligne n'avoir prononcé aucune insulte mais uniquement expliqué son point de vue, dans le respect d'autrui.

**Ont été déposées :**

- **résolution 1.01/14** - "Préserver nos intérêts suite à l'initiative UDC", PDC-JDC, Mme Yvonne Plumez
- **question écrite 2.03/14** - "Etude pour la construction d'un espace bien-être en annexe à la piscine couverte de la Blancherie", PDC-JDC, M. Claude Chèvre
- **motion 5.01/14** - "Pour un soutien à long terme du cinéma La Grange", CS•POP•Verts, M. André Parrat
- **motion 5.02/14** - "Une meilleure présentation des messages du Conseil communal au Conseil de Ville", PLR, M. Christophe Günter

La séance est levée à 21 h 15.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Pierre Chételat

Nadia Maggay